



\*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE  
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS  
DU MARDI 06 MARS 2018

En communication

Patrick AUBIN  
Pascal BAUDE  
Marie-Christine BELLEVILLE  
Pascal BOUCHET  
Marc CHATAIN  
Serge DAGADA  
Jean-Louis DUGRAVOT  
Muriel EYL  
Jean-Claude HEBRAS  
Bernard MALFONDET  
Marianne MAZEL  
Annie MOREAU  
Charles SCOTTO  
Pierre SIONNEAU  
Nicolas ZAJAC  
Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT  
Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 450

Les membres en communication font le bilan des journées de championnats des 24/25 février et 03/04 mars.

Hormis les absences répétitives de secrétaires de table, ci-dessous les anomalies constatées sur ces deux dernières semaines.

**JOURNEE DU 24/25 FEVRIER 2018**

Une pénalité sportive et financière est appliquée au club de l'AS L'UNION HB en championnat -18M/P1 pour avoir fait figurer sur la FDME un officiel responsable suspendu à la date du match.

**JOURNEE DU 03/04 MARS 2018**

Deux pénalités sportives et financières à l'encontre des équipes de l'ENT. DREUX/CHATEAUNEUF (-18M/P3) et l'ENT. UODL/HBC LYON (N3F/P7) pour joueur et joueuses non-inscrits sur la liste de leur convention respective.

La COC entérine le forfait isolé déclaré par l'ENTENTE PAYS DE L'AIN en challenge -18M/P7 pour cause d'effectif insuffisant (épidémie de grippe). L'équipe devait se déplacer à Saint-Flour pour le compte de la 6<sup>ème</sup> journée.

D'autre part, en raison du terrain impraticable dans la salle d'Aubervilliers, deux matches sur trois n'ont pu se dérouler comme initialement prévus le samedi. Au vu du cas de force majeure, la COC a décidé de reporter les deux rencontres citées ci-après :

- . N2F/P2 AUBERVILLIERS / CONFLANS reportée au 23 mars (J13)
- . -18M/P5 AUBERVILLIERS / ST MANDE reportée au 07 avril (J6).

Malgré un problème technique important, le club d'Aubervilliers que nous remercions et félicitons, a mis tout en œuvre pour maintenir le troisième match de la journée AUBERVILLIERS / VENDOMOISE en -18F/P5 pour permettre au club de Vendôme qui avait réservé un car pour son déplacement, de venir disputer le match. La Commission remercie également l'équipe de basket d'Aubervilliers d'avoir libéré un créneau afin d'accueillir la rencontre.



## RAPPEL

### 1/ CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES

Les mails concernant la COC nationale doivent être adressés OBLIGATOIREMENT à [sportive@ffhandball.net](mailto:sportive@ffhandball.net) et non sur l'adresse fédérale de Sandrine PETIT [s.petit@ffhandball.net](mailto:s.petit@ffhandball.net).

### 2/ PROCEDURE EN CAS DE DIFFICULTES INFORMATIQUES

Lorsque vous rencontrez des difficultés avec GESTHAND, la FDME ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire IMPERATIVEMENT sur <http://support.ffhandball.org>

### 3/ DELAI DE TRANSMISSION DES RESULTATS (art. 98.7 du RG)

Le club recevant doit envoyer les feuilles de match électroniques par téléchargement via le logiciel de la FDME comme suit :

- . avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 17 h
- . avant 20 h pour les rencontres programmées avant 17 h.

### 4/ TELECHARGEMENT DE LA BASE DE DONNEES (art. 98.2.2 du RG)

Il est impératif de télécharger au plus tôt la base de données le vendredi midi voire le samedi matin afin d'avoir une mise à jour la plus précise possible. Si des anomalies sont constatées pour l'équipe visiteuse ou recevante suite à un téléchargement au-delà des 24 h avant la rencontre, le club recevant sera sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est déterminé dans le Guide financier.

### 5/ CLUBS SOUS CONVENTION (art. 25 du RG)

Les équipes qui évoluent en championnat de France sous convention doivent s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. **ATTENTION** : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

Lors d'une demande d'ajout sur la liste d'un joueur ou d'un officiel par le club porteur de la convention, cette dernière doit être saisie **et transmise sur Gest'Hand pour validation à la FFHandball** pour être prise en compte. Veillez donc à adresser vos conventions avant le vendredi pour validation à la FFHandball (Commission Statuts et Règlementation) et à vérifier l'enregistrement sur Gest'Hand avant de saisir un nom sur la FDME.

Pour tout renseignement relatif aux conventions, veuillez contacter directement le secrétariat de la Commission «Statuts et Règlementation», Anne-Sophie POINTET ([as.pointet@ffhandball.net](mailto:as.pointet@ffhandball.net)).

### 6 / JOUEURS(SES) EN POLE

Seuls(es) les joueurs(ses) de pôle peuvent bénéficier d'un surclassement pour jouer dans les compétitions nationales sous certaines conditions que nous vous avons détaillées dans un courriel adressé à tous les clubs le 29 août dernier. Les surclassements ne prennent effet qu'après enregistrement de l'autorisation dans Gest'Hand. Avant d'inscrire le joueur ou la joueuse sur la FDME, veuillez à vérifier cette information sur la licence des (joueurs(ses) concernés(es) avant de l'inscrire sur la FDME.

**ATTENTION** : si l'autorisation n'est pas enregistrée sur Gest'Hand, interdiction de jouer sous peine de match perdu par pénalité.



## 7 / GESTHAND

- Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.
- Respectez le délai d'enregistrement des conclusions de match afin d'éviter toute sanction financière (rappel : conclusion doit être saisie 60 jours avant le match).
- Lorsque vous rencontrez des difficultés avec GESTHAND ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire IMPERATIVEMENT sur <http://support.ffhandball.org>

## ORGANISATION DES FINALITES DES BARRAGES N3M ET -18F/M

Après délibération de la Commission sportive et la validation du Bureau Directeur de la FFHandball, ont été retenus sur chacune des compétitions les candidatures suivantes :

COMPETITION & DATE	CLUB ORGANISATEUR
BARRRAGE N3 MAS ACCESSION N2 <i>Samedi 09 juin 2018</i>	LA ROCHE SUR YON VENDEE HB (6285001)
MOINS 18 MASCULINS CHPT FALCONY & CHALLENGE HONNEUR <i>Samedi 26 &amp; Dimanche 27 mai 2018</i>	STADE PESSACAIIS UC HB (6033007)
MOINS 18 MASCULINS CHPT ELITE & CHPT EXCELLENCE <i>Samedi 26 &amp; Dimanche 27 mai 2018</i>	HBC ARAMON (6130037)
MOINS 18 FEMININS CHPT GARCONNET & CHALLENGE HONNEUR <i>Samedi 02 &amp; Dimanche 03 juin 2018</i>	BLANC MESNIL SPORT HB (5893012)
MOINS 18 FEMININS CHPT ELITE & CHPT EXCELLENCE <i>Samedi 02 &amp; Dimanche 03 juin 2018</i>	US VENDOMOISE HANDBALL (5441001)

Fait à Gentilly, le 08 mars 2018

Pascal BAUDE  
Président de la COC Nationale



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE DU 24/25 FEVRIER 2018	WE DU 03/04 MARS 2018
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME / Non-respect du délai de mise à jour de la base de données)	- CORREZE HANDBALL -18M/P1	- ENTENTE SUD MORBIHAN HB -18M/P2 - ST MEDARD HANDBALL -18F/P5 - HANDBALL PLAN DE CUQUES D2F - ENTENTE DU THELLE N3M/P3 - MERIGNAC HANDBALL D2F - MOURENX HANDBALL N2F/P1
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	- AS L'UNION HANDBALL -18M/P1	- ENT. DREUX/CHATEAUNEUF -18M/P3 - ENT. UODL/HBC LYON N3F/P7
* <u>FORFAIT</u>		- ENTENTE PAYS DE L'AIN -18M/P7

\* Sous réserve des procédures en cours

Afin de limiter les envois massifs de mails, les comptes rendus de réunion de la commission sportive sont disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html> ou lors de votre connexion à GestHand en cliquant sur : «Accéder aux procès-verbaux...». Ces comptes rendus restent des documents officiels sur lesquels figurent des informations importantes et utiles, veuillez donc à les consulter régulièrement.

\*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.